



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Certification

## LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

De nombreux agriculteurs sont engagés dans des démarches visant à diminuer l'impact de leurs activités sur l'environnement. Ces initiatives sont volontaires. Elles peuvent s'inscrire dans le cadre de démarches de filières, s'inclure dans le cahier des charges d'une production, de territoires ou de projets individuels, bénéficiant ou pas d'une certification.

La certification environnementale des exploitations agricoles a pour objectif de réunir ces démarches sous un seul référentiel officiel, afin d'optimiser leur efficacité pour l'environnement et les valoriser par le biais d'une certification reconnue.

### MISE EN ŒUVRE

La certification environnementale des exploitations agricoles peut être appliquée à toutes les exploitations, quelle que soit leur taille et leurs productions. Elle est volontaire et suit une logique progressive sur trois niveaux, dont les exigences sont articulées autour de quatre thématiques :

- La biodiversité
- La stratégie phytosanitaire
- La gestion des engrais
- La gestion des ressources en eau

La mise en application des exigences des 3 niveaux doit être vérifiée par un organisme tiers indépendant agréé par la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE).

#### NIVEAU 1

Le premier niveau témoigne de l'engagement de l'exploitant dans une réflexion visant la réduction de l'impact des activités sur l'environnement. Il correspond à la fois au respect des exigences environnementales de la conditionnalité et à la réalisation d'un autodiagnostic de l'exploitation au regard des exigences de niveau 2 ou 3. Cette autoévaluation est réalisée par l'exploitant lui-même, puis soumise à la validation d'un organisme habilité en conseil agricole ou d'un organisme certificateur.



#### NIVEAU 1

Validation du bilan "Conditionnalité" par un organisme  
de conseil agricole habilité (S.C.A.) ou l'organisme certificateur



Autodiagnostic de l'exploitation au regard des niveaux 2 ou 3

Après validation du niveau 1 l'exploitant peut choisir de passer au niveau 2 ou 3



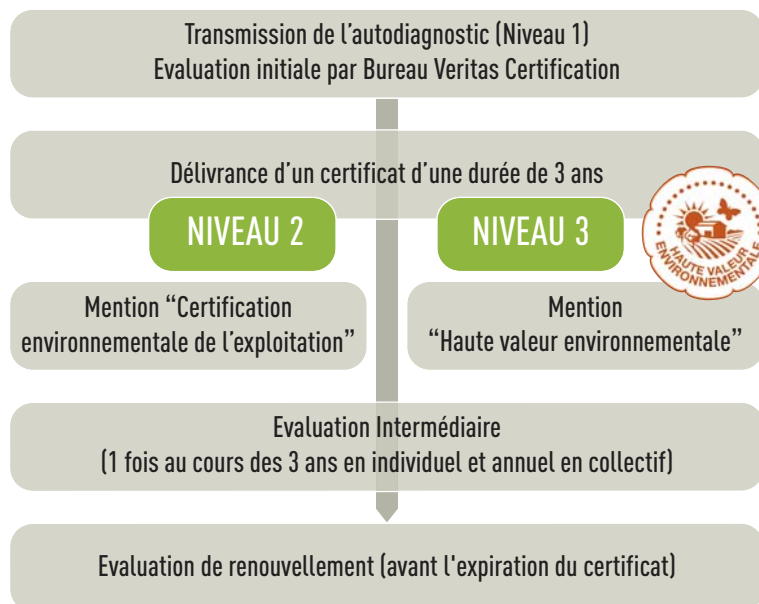
## NIVEAU 2

Le niveau 2 reflète la mise en place d'une démarche progressive dans l'optique de l'amélioration de l'impact de l'exploitation sur l'environnement. Les critères d'évaluation sont déployés via 16 exigences applicables dans la gestion quotidienne de l'exploitation agricole.

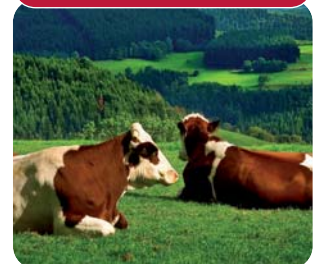
## NIVEAU 3

Seul niveau permettant l'utilisation de la mention "Haute Valeur Environnementale HVE", le niveau 3 atteste d'un engagement efficace (en termes de moyens et de résultats) dans une démarche de respect de l'environnement. Deux options sont possibles afin d'adapter les exigences aux différents systèmes de production et types d'exploitations rencontrés.

Les certifications de niveau 2 et 3 peuvent être obtenues par le biais d'une **démarche collective** (organisation de producteurs, filière qualité...).



Niveau 2 ou 3



## POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS CERTIFICATION ?

- **Agrément et audit combinés** - Bureau Veritas Certification France est agréé par la Commission Nationale de la Certification environnementale pour la réalisation d'audits de certification environnementale des exploitations agricoles.  
Nous pouvons vous proposer des audits combinés avec d'autres interventions dans votre exploitation ou dans la structure collective (par exemple : agriculture biologique, GlobalG.A.P....).
- **Connaissance du secteur agricole et expérience en développement durable** - Dans les filières agricole et agroalimentaire, Bureau Veritas Certification est un organisme de certification reconnu pour ses audits menés d'après des normes intégrant une ou plusieurs dimensions du développement durable et prenant en compte les spécificités des différents systèmes de production agricole. Nous avons qualifié plusieurs centaines d'exploitations en Agriculture Raisonnée.
- **Réseau** - Notre réseau d'intervenants vous apporte réactivité et proximité quel que soit votre besoin.

## CONTACT

Bureau Veritas Certification France

■ Tél. : 01 41 97 00 60

■ E-mail : [departementagroindustriemail@fr.bureauveritas.com](mailto:departementagroindustriemail@fr.bureauveritas.com)

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

■ [www.bureauveritas.fr/certification](http://www.bureauveritas.fr/certification)

■ <http://filiereagro.bureauveritas.fr>